

**Le directeur départemental des territoires**

Affaire suivie par : Chloé Guilleminot

Tél : 03.84.86.80.07

mél : [chloe.guilleminot@jura.gouv.fr](mailto:chloe.guilleminot@jura.gouv.fr)

[ddt-planification@jura.gouv.fr](mailto:ddt-planification@jura.gouv.fr)

à  
Monsieur le Président de la  
Communauté d'agglomération du  
Grand Dole,  
Place de l'Europe,  
39100 DOLE,

**OBJET** : Courrier de notification

**PJ.** : 19 arrêtés préfectoraux relatifs aux demandes de  
dérogation au titre de la constructibilité limitée en  
l'absence de SCoT applicable

Lons-le-Saunier, le

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs aux dérogations à l'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale (SCoT), dans le cadre de l'évolution de votre plan local d'urbanisme intercommunal, définies à l'article L.142-5 du Code de l'urbanisme.

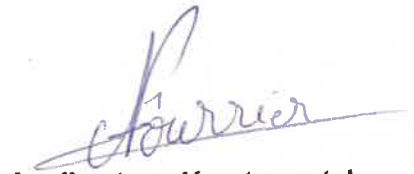
Ces arrêtés préfectoraux font suite à la demande de dérogation que vous avez transmis le 03 mars 2023 :

- arrêté n°2023-06-23-001 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Monnières ;
- arrêté n°2023-06-23-002 relatif à la demande de dérogation pour la commune d'Authume ;
- arrêté n°2023-06-23-003 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Damparis ;
- arrêté n°2023-06-23-004 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Gevry ;
- arrêté n°2023-06-23-005 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Le Deschaux ;
- arrêté n°2023-06-23-006 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Moissey ;
- arrêté n°2023-06-23-007 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Vriange ;
- arrêté n°2023-06-23-008 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Baverans ;
- arrêté n°2023-06-23-009 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Châtenois ;
- arrêté n°2023-06-23-010 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Damparis et Tavaux ;
- arrêté n°2023-06-23-011 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Foucherans ;
- arrêté n°2023-06-23-012 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Brevans ;
- arrêté n°2023-06-23-013 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Champvans ;
- arrêté n°2023-06-23-014 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Romange ;
- arrêté n°2023-06-23-015 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Saint-Aubin ;
- arrêté n°2023-06-23-016 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Dole ;
- arrêté n°2023-06-23-017 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Menotey ;
- arrêté n°2023-06-23-018 relatif à la demande de dérogation pour la commune de Gredisans ;
- arrêté n°2023-06-23-019 relatif à la demande de dérogation pour la commune d'Abergement-la-Ronce ;

Je vous précise que les services de la direction départementale des territoires se chargent de la publication des arrêtés préfectoraux au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Le service d'appui aux collectivités en accessibilité et urbanisme (SACAU) reste à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fourrier', with a long horizontal flourish extending to the right.

**Le directeur départemental  
des territoires**

**Nicolas FOURRIER**